

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 MAI 2013**

Délibération  
n° 2013.05.121

Réseau de lecture  
publique FILEAS :  
convention pour  
l'intégration de la  
bibliothèque de  
Mornac

**LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 mai 2013**

**Secrétaire de séance** : Michel BRONCY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Michel BONNEFOND, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

André BONICHON à Jean-Pierre GRAND, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Yves BRION à Françoise COUTANT, Madeleine LABIE à Gérard DESAPHY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Rachid RAHMANI à Djillali MERIOUA, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Philippe RICHARD par Michel BONNEFOND, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, François ELIE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Martine RIVOISY

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.05.121**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE FILEAS : CONVENTION POUR L'INTEGRATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE MORNAC**

Par délibération n°78 du 17 mars 2005, le conseil communautaire a reconnu l'intérêt communautaire du réseau informatisé de lecture publique.

Par délibération n°33 du 2 février 2006 modifiée par la délibération n°343 du 26 octobre 2006, le conseil communautaire a approuvé un plan de financement prévisionnel du réseau et autorisé Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition avec les communes concernées.

Par délibération n°332 du 27 septembre 2007, une convention type a été approuvée ayant notamment pour objet de préciser les modalités de financement et de mise à disposition de matériel.

Aujourd'hui, la commune de Mornac demande son intégration au réseau de lecture publique. La création du réseau informatisé en 2006 a constitué une opération à part entière dont la logique financière ne peut être reproduite à l'identique pour l'intégration de nouvelles bibliothèques.

C'est pourquoi, il convient d'approuver une nouvelle convention avec Mornac précisant notamment que les coûts d'investissement en matériel et leur maintenance sont à la charge de la commune. Le GrandAngoulême pour sa part, prend en charge les frais de personnel nécessaires à l'administration technique du réseau, les frais de maintenance des logiciels et les locations des lignes haut-débit.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 23 avril 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention d'intégration de la commune de MORNAC au réseau informatisé de lecture publique « Fileas », ainsi que le cahier des charges détaillant les conditions minimales d'intégration.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>   |  |
|--|--|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>29 mai 2013</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>29 mai 2013</b> |